

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

N° 2022-20

**Finances - Budget Annexe Atelier Relais – Compte
Administratif 2021 - Approbation et autorisation de
signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 29 Mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT.

En exercice : 21
Présents : 16
Votants : 20

Excusés :

Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU.

Pouvoirs :

Jean-Luc FOURNIER à Dominique RENAULT.
Joël GIRARD à Valérie LABOUACHRA.
Sébastien GALERON à Frédéric CUILLERIER.
Charline MARTINEAU à Bruno GUITTARD.

Secrétaires auxiliaires : Adeline BOIZARD.

Rapporteur Serge *LEBRUN*

Monsieur l'Adjoint aux Finances expose aux membres du Conseil municipal le Compte Administratif 2021 de l'Atelier Relais.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES REALISEES	33 932,32 €
DEPENSES REALISEES	20 675,48 €

La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 13 256,84 € qui constitue le résultat de clôture de l'exercice 2021, et un résultat cumulé excédentaire de 13 256,84 €.

Les recettes proviennent uniquement des redevances d'occupation.

Les dépenses correspondent aux fluides, aux intérêts d'emprunts et à la taxe foncière.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES REALISEES	17 459,14 €
DEPENSES REALISEES	45 583,80 €

La section d'investissement laisse apparaître un excédent de 28 124,66 €.

Les dépenses d'investissement sont constituées des remboursements du capital des emprunts pour un montant de 17 250,01 €.

Le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement présente un déficit de 28 124,66 €.

Le Doyen d'âge du Conseil municipal propose aux membres de l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2021 de l'Atelier Relais.

Le doyen du Conseil municipal Raymond DOUARE fait procéder au vote.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS :

19 POUR : Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU.

1 NON VOTANT : Frédéric CUILLERIER.

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 22 avril 2022*

Le Maire,

Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale Adjointe,

Adeline BOIZARD.